

**CHAMBRE DE MÉTIERS  
ET DE L'ARTISANAT  
REGION GUADELOUPE**

**30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE**

**97100, BASSE-TERRE**

-----OO-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

-----OO-----



Société de commissariat aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION GUADELOUPE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

**Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Guadeloupe à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

**Motivation des réserves**

L'audit des comptes clos le 31 décembre 2023 fait notamment ressortir les éléments suivants :

Des améliorations substantielles sont observées au cours des précédents exercices, mais également en 2023, sur l'organisation générale et la justification de certains postes. Certaines réserves formulées dans le cadre de nos précédents audits des comptes peuvent être levées, en ce qui concerne notamment la justification du cycle « immobilisations » et des postes « autres créances et dettes ». Des assurances raisonnables sont ainsi obtenues sur certaines assertions d'audit, relatives à ces cycles. Sur ce point, l'annexe des comptes annuels N précise notamment :

- « la mise au rebut des immobilisations datant de plusieurs décennies sans existence » [...] pour « un montant de 1 791 731,71 € » ;
- La poursuite de « l'assainissement des comptes en dépréciant des comptes des créances antérieurs à 2018, ne pouvant plus être recouverts parmi lesquels, des créances pour un montant total de 215 811,00 € ».

En l'état, les procédures doivent encore être renforcées dans certains domaines, à savoir notamment la justification des modalités de ventilation des charges communes, l'établissement des états financiers, etc. En effet :

- Les procédures relatives au cycle CLIENTS/VENTES doivent être renforcées. L'organisation actuelle n'est pas suffisamment sécurisée, notamment en ce qui concerne les modalités d'établissement des factures « clients » et de réconciliation des produits avec les données issues des états de gestion ;
- Les modalités d'établissement des comptes annuels (documents de synthèse) doivent être revues et sécurisées ;



## Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

- L'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire la comptabilité analytique et singulièrement les modalités de ventilation des charges communes entre la CMA et le CFA. Sur ce point, des évolutions positives sont observées sur l'exercice. De plus, au niveau du CFA, l'article L. 6231-4 du Code du travail dispose que « *tout centre de formation d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique. Les règles de mise en œuvre de cette comptabilité analytique ainsi que le seuil à partir duquel cette obligation s'applique sont fixés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle* ». Ces règles, non mises en œuvre actuellement, sont précisées par l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage.

À ce titre, l'annexe des comptes annuels précise la volonté de « *parfaire le système de contrôle interne* » encore davantage.

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

- Les comptes annuels font ressortir des fonds propres négatifs, sans que cette situation ne soit jugée par la Gouvernance comme obérant la continuité de l'exploitation.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Société de commissariat aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 20 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes,

**CABINET ACTIVE AUDIT**  
*SARL au capital de 10 000 Euros*  
**COMMISSARIAT AUX COMPTES**  
39 Rue Ferdinand Foresti - Imm. Orlando - Lot 44  
ZI Jary - 97122 BAIE-MAHAULT  
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384  
Siret : 497 951 84R 00041 - APE 6920 Z

Steve MANLIUS



## ANNEXE DU RAPPORT

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### BILAN ACTIF CONSOLIDÉ 2023 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

LIBELLÉ	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022
	BRUT (€)	AMORT/DÉPRÉCIAT* à déduire] (€)	NET (€)	NET 2022
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et développement			0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			0	0
Droit au bail			0	0
Autres	127 950	121 053	6 897	9 524
Avances et acomptes			0	0
<b>sous-total</b>	<b>127 950</b>	<b>121 053</b>	<b>6 897</b>	<b>9 524</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			0	0
Agencements et aménagements de terrains	2 643	2 643	0	0
Constructions	76 225	76 225	0	0
Constructions sur sol d'autrui	2 743 801	2 743 802	-1	0
Installations techniques, matériel et outillage	3 048 480	2 831 697	216 783	162 267
Autres	3 605 256	3 514 044	91 212	148 047
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
<b>sous-total</b>	<b>9 476 405</b>	<b>9 168 411</b>	<b>307 994</b>	<b>310 314</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et autres formes de participation	14 382		14 382	14 382
Prêts			0	0
Autres	7 116	1 060	6 056	6 056
<b>sous-total</b>	<b>21 498</b>	<b>1 060</b>	<b>20 438</b>	<b>20 438</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>9 625 853</b>	<b>9 290 524</b>	<b>335 329</b>	<b>340 276</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes	38 102		38 102	149 712
Clients et comptes rattachés	1 005 983	172 823	833 160	901 731
Fournisseurs débiteurs			0	0
Personnels et comptes rattachés	1 650		1 650	5 351
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143 543		143 543	156 674
État et autres Collectivités publiques	701 308		701 308	241 861
Autres créances	72 198	148 738	-76 540	72 932
Charges constatées d'avance	81 466		81 466	13 487
Compte de liaison des établissements	0		0	0
Opérations de trésorerie inter-services	0		0	0
<b>TOTAL II</b>	<b>2 044 250</b>	<b>321 561</b>	<b>1 722 689</b>	<b>1 541 749</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>				
Caisse	823		823	4 276
Comptes courants	580 801		580 801	371 591
<b>TOTAL III</b>	<b>581 624</b>	<b>0</b>	<b>581 624</b>	<b>375 867</b>
<b>Régies d'avances et accréditifs</b>				
	650		650	650
<b>TOTAL IV</b>	<b>650</b>	<b>0</b>	<b>650</b>	<b>650</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV</b>	<b>12 252 377</b>	<b>9 612 085</b>	<b>2 640 290</b>	<b>2 258 542</b>

Consolidé\*: y Compris CMAR, CFA

## BILAN PASSIF CONSOLIDÉ 2023 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

PASSIF IMMOBILISÉ	EXERCICE N avant affectation (€)	EXERCICE N-1 avant affectation (€)	EXERCICE N après affectation (€)	EXERCICE N-1 après affectation (€)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apports</b>				
Dotations	139 442		139 442	139 442
Dons et legs			0	0
Affectation			0	0
Financements de l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)			0	0
Écart de réévaluation			0	0
Réserves	0		0	20 095
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser			0	0
Autres réserves (réserves facultatives)			0	0
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	-4 682 128		-4 682 128	-4 168 351
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	128 299		128 299	-493 638
Financements des tiers autres que l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	339 442		339 442	595 421
<b>TOTAL I</b>	<b>-4 074 945</b>	<b>0</b>	<b>-4 074 945</b>	<b>-3 907 031</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	47 000		47 000	47 000
Provisions pour charges	74 934		74 934	81 919
<b>TOTAL II</b>	<b>121 934</b>	<b>0</b>	<b>121 934</b>	<b>128 919</b>
<b>DETTES</b>				
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0	0
Emprunts et dettes financières divers	300		300	300
Avances de l'État et autres Collectivités publiques			0	0
Comptes bancaires créditeurs	585 151		585 151	734 485
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 252 771		1 252 771	1 237 847
Dettes fiscales et sociales	2 167 778		2 167 778	1 873 250
Dont : Personnels et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 020 087		2 020 087	0
Dont : État et autres Collectivités publiques	147 691		147 691	0
Comptes de liaison des établissements				
Opération de trésorerie inter-services				
<b>Dettes diverses</b>	2 275 800		2 275 800	1 915 412
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Clients et comptes rattachés	5 234		5 234	9 034
Autres Dettes			0	3 935
Produits constatés d'avance	306 266		306 266	262 393
<b>TOTAL III</b>	<b>6 593 300</b>	<b>0</b>	<b>6 593 300</b>	<b>6 036 655</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III</b>	<b>2 640 290</b>	<b>0</b>	<b>2 640 290</b>	<b>2 258 542</b>

Cconsolidé\*: y Compris CMAR, CFA



## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2023 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION EN €
<b>Charges d'exploitation</b>			
Charges de personnel (64)	4 154 862	4 489 452	- 334 590
Personnel extérieur à l'établissement (621)	319	4 981	- 4 662
Taxe sur les salaires (6311)	56 597	58 491	- 1 894
Impôts et taxe sur rémunération (6333)	31 543	32 999	- 1 456
Achats (60 sauf 603)	538 698	508 622	30 076
Variation des stocks (603)	-	-	-
Charges spécifiques (657 et 658)	17 872	17 612	260
Autres charges de gestion	1 677 579	1 485 512	192 067
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	148 346	311 287	- 162 941
<b>Total des Charges d'Exploitation (I)</b>	<b>6 625 816</b>	<b>6 908 956</b>	<b>- 283 140</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>439 334</b>	<b>- 1 023 636</b>	<b>- 509 053</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)</b>	-	-	-
<b>Charges financières</b>			
Intérêts et charges assimilées (66)	45 875	35 236	10 639
dont intérêts emprunts et dettes (6616)	-	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (686)	-	-	-
<b>Total des Charges Financières (III)</b>	<b>45 875</b>	<b>35 236</b>	<b>10 639</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 45 875</b>	<b>- 35 236</b>	<b>- 10 639</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion	360 267	34 496	325 771
Sur opérations en capital	-	-	-
dont VNC des éléments d'actif cédés (675)	-	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)	-	-	-
<b>Total des Charges Exceptionnelles (IV)</b>	<b>360 267</b>	<b>34 496</b>	<b>325 771</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 265 161</b>	<b>565 239</b>	<b>178 858</b>
<b>Impôt sur les bénéfices (69) (V)</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)</b>	<b>7 031 958</b>	<b>6 978 688</b>	<b>53 270</b>
<b>Solde créditeurs (bénéfices)</b>	<b>128 299</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 160 257</b>	<b>6 978 688</b>	<b>53 270</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2023 -  
CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE**

PRODUITS			
<b>Produits d'exploitation</b>			
Subvention d'exploitation (74)	1 176 966	473 031	703 935
dont ministère chargé de l'artisanat		-	-
dont Région	905 307	379 000	526 307
dont taxe d'apprentissage			-
<hr/>			
Production stockée (71)	-	-	-
<hr/>			
Produits spécifiques (757)	1 741 277	1 932 711	191 434
dont taxe pour frais de chambres de métiers	1 723 965	1 822 077	98 112
dont ressources ou subventions de fonctionnement affectées		-	-
dont droit additionnel finançant le conseil de la formation		-	-
Produits de gestion (70,72,75 sauf 757)	3 721 054	3 431 866	289 188
<hr/>			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	13 052	37 985	24 933
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (782)	387 640	-	387 640
<hr/>			
Transferts de charges d'exploitation (791)	25 163	9 725	15 438
<b>Total des Produits d'Exploitation (VI)</b>	<b>7 065 151</b>	<b>5 885 318</b>	<b>792 193</b>
<b>Produits financiers</b>			
Intérêts et produits assimilés (76)	-	-	-
<hr/>			
Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)	-	-	-
<hr/>			
Transferts de charges financières (796)	-	-	-
<b>Total des Produits Financiers (VII)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion	1 508	-	1 508
Sur exercices antérieurs	93 598	541 260	447 662
Sur opérations en capital	-	58 475	58 475
dont produits des cessions d'actif (775)		-	-
dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) virée au résultat de l'exercice (777)		58 475	58 475
<hr/>			
Reprises sur dépréciations et provisions - produits exceptionnels (787)	-	-	-
<hr/>			
Transferts de charges exceptionnelles (797)	-	-	-
<b>Total des Produits Exceptionnels (VIII)</b>	<b>95 106</b>	<b>599 735</b>	<b>504 629</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (VI+VII+VIII)</b>	<b>7 160 257</b>	<b>6 485 053</b>	<b>287 564</b>
<hr/>			
<b>Solde débiteurs (pertes)</b>		<b>493 638</b>	<b>234 294</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 160 257</b>	<b>6 978 691</b>	<b>53 273</b>

## 1. Faits Majeurs

Alors que l'année 2022 pouvait être caractérisée comme une année de restructuration de la CMAR, la gouvernance de la CMAR a voulu faire de l'année 2023, une année de relance des activités.

Sur le plan opérationnel, de nombreuses actions nouvelles ont été initiées pour soutenir l'économie artisanales et les artisans.

Sur le plan économique : La mise en place de Contrat d'accompagnement personnalisé, le soutien aux entreprises en difficulté, des actions de contact et de proximité avec les artisans « allez vers »

Sur le plan de la formation : des formations nouvelles ont été mises en place notamment en matière environnementale et numérique. Un conseiller numérique a été recruté grâce au financement dédié pour densifier notre offre de sensibilisation d'accompagnement et de formation numérique.

Nous avons par ailleurs, poursuivi le travail de restructuration et de consolidation financière de l'institution en écho aux réserves émises sur les comptes 2022. Nous nous sommes attelés à poursuivre le processus de mise en conformité de nos comptes et le processus de contrôle interne.

Ainsi, s'agissant des immobilisations, nous avons procédé à la mise au rebut des immobilisations datant de plusieurs décennies sans existence. Ces mises au rebut représentent un montant de 1 791 731,71 €

Nous avons poursuivi, l'assainissement des comptes en dépréciant des comptes des créances antérieurs à 2018, ne pouvant plus être recouverts parmi lesquels, des créances pour un montant total de 215 811,00 €.

Nous avons procédé à l'enregistrement du siège acheté en 1979, dans nos comptes, alors que cette opération n'avait jamais été enregistrée. Cette intégration contribue à l'évaluation plus fidèle de notre patrimoine. L'année 2023 est aussi marquée par la rétrocession par l'EPF à la Région du site du Raizet, une nouvelle convention est en cours de négociation avec la collectivité régionale.

Nous avons poursuivi les travaux de mise en conformité et les procédures de contrôle interne, notamment sur la facturation des contrats d'apprentissage et de la formation continue. Cette amélioration nous a permis d'accroître notre niveau de facturation de près de 25%. Nous continuons à parfaire, notre système de contrôle interne.

### 1.1 Principes, Règles et Méthodes comptables

#### 1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,

- Le compte de résultat,
- Les annexes.

### 1.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1.1.3 Principes de Fonctionnement

La Chambre de Métiers est administrée par une Assemblée Générale composée de 25 membres élus par les ressortissants de la circonscription. Parmi ces élus, 12 sont élus pour constituer le bureau. Le bureau est chargé d'appliquer les décisions de L'Assemblée Générale et de l'administration courante. Des commissions sont aussi créées pour assouplir le fonctionnement.

La Chambre de Métiers de la Guadeloupe gère aussi un Centre de Formation d'apprentis.

La Préfecture est l'autorité de tutelle de la Chambre de Métiers. C'est le préfet qui approuve ses budgets et comptes.

Le fonctionnement de la Chambre de Métiers est basé sur son budget. Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses (cf. art 4 du décret n°62-1587 du 29/12/62).

L'année budgétaire coïncide avec l'exercice comptable qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre (cf. article 14 du décret n° 53-1227 du 10/12/1953).

### 2.1.1 Immobilisations incorporelles

#### 2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

## 2.1.4 Immobilisations corporelles

### 2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition des immeubles sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

### 2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel et outillage à caractère pédagogiques	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	5 ans
Logiciel Informatique	3 ans

L'ensemble des immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

## 2.1.5 Créances

### 2.1.5.1 Mode de valorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

### 2.1.5.2 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Toutes les créances contentieuses de l'exercice autres que les subventions sont provisionnées en totalité.

- 1) Autres informations : Le conseil de la formation n'existe plus
- 2) Les engagements financiers, autres informations et autres éléments significatifs : NEANT
- 3) Les règles et méthodes comptables retenues sur :

3.1 Les immobilisations (précision de l'absence de décomposition) : les immobilisations ne font pas l'objet de décomposition.

3.2 Les indemnités de départ à la retraite (critères de calcul retenus) : Les indemnités de départ à la retraite sont établies conformément à l'article 37.1 du statut.

- 3.3 Les critères retenus de ventilation des charges communes : Les charges communes sont ventilées au regard temps réel de travail effectué par chaque agent du CFA pour la Chambre de métiers et inversement
- 4) Les modalités de comptabilisation des produits du CFA (Modalités de prise en charge financière des contrats d'apprentissage par les OPCO – règlement 2018-06) : Les produits OPCO du CFA sont enregistrées à partir du temps de présence des apprentis au regard des niveaux de prises des couts de contrat établis par France COMPETENCES

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	355 144,85		227 195,05	127 949,80
Immobilisations Corporelles	10 821 318,69	300 492,76	1 645 406,00	9 476 405,45
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations Financières	21 498,76			21 498,76
<b>TOTAL</b>	<b>11 197 962,30</b>	<b>300 492,76</b>	<b>1 872 601,05</b>	<b>9 625 854,01</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Amortissements cumulés au début de l'exercice Compte 28 (€)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€)	Diminution d'Amortissements de l'exercice (€)	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	345 621,62	2 626,09	227 195,05	121 052,66
Immobilisations Corporelles	10 511 004,54	145 719,48	1 488 312,15	9 168 411,87
Immobilisations Financières	1 060,09			1 060,09
<b>TOTAL</b>	<b>10 857 686,25</b>	<b>148 345,57</b>	<b>1 715 507,20</b>	<b>9 290 524,62</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice (€)	Augmentations : Dotations de l'exercice (€)	Diminutions : Reprises de l'exercice (€)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations Corporelles				-
<b>Immobilisations Financières</b>				-
<b>Stocks</b>				-
<b>Créances</b>				-
Dépréciations Comptes clients	172 823,38			172 823,38
Dépréciations comptes débiteurs	154 804,26		6 066,23	148 738,03
<b>TOTAL</b>	<b>327 627,64</b>	<b>-</b>	<b>6 066,23</b>	<b>321 561,41</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU DES PROVISIONS 2023

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Provisions comptabilisées au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice (€)	Reprises de l'exercice (€)	Montant des Provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	47 000,00			47 000,00
Provisions pour charges	3 000,00		3 000,00	-
Provisions indemnités Départ en Retraite	78 919,66	3 970,50	7 956,00	74 934,16
<b>TOTAL</b>	<b>128 919,66</b>	<b>3 970,50</b>	<b>10 956,00</b>	<b>121 934,16</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Créances	Montant net au bilan (€)	Degré de liquidité de l'Actif		DETTES	Montant Net au bilan (€)	Degré d'exigibilité au Passif			
		Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)			Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)	Échéances à plus de 5 ans (€)	
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>									
Créances rattachées à des participations	-	-	-	Emprunts et dettes financières diverses (1)	585 151,00	585 151,00	-	-	-
Autres créances immobilisées				Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	1 252 771,00	1 252 771,00	-	-	-
<b>Créances de l'actif circulant</b>									
Créances résultant de ventes où de prestations de services et comptes rattachés				Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés sur commande	38 102,00	38 102,00	-	Avances et acomptes reçus sur commande					
Personnel et organismes sociaux	145 193,00	145 193,00	-	Personnel et organismes sociaux	2 020 087,00	1 491 413,91	528 673,09		
Etat et autres collectivités	701 308,00	701 308,00	-	Etat et autres collectivités	147 691,00	147 691,00			
Créances diverses				Dettes diverses	2 199 260,00	429 061,00	1 770 199,00		
<b>Charges constatées d'avance</b>	81 466,00	81 466,00	-	Produits Constatés d'avance	306 266,00	306 266,00			
<b>TOTAL</b>	<b>966 069,00</b>	<b>966 069,00</b>	-	<b>TOTAL</b>	<b>6 511 226,00</b>	<b>4 212 353,91</b>	<b>2 298 872,09</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice

## IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL 2023

Immobilisations immobilières et mobilières (€)	Coût d'entrée (€)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (€)
		de l'exercice (€)	cumulées (€)	
	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

GUADELOUPE

## ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL 2023

Immobilisations immobilières et mobilières (€)	Redevances payées		Redevances restant à payer (€)	Prix d'achat résiduel (€)
	de l'exercice (€)	cumulées (€)		
	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

## CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

### TABLEAU FINANCIER 2023

Variation des Emplois	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)	Variation des Ressources	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :</b>			<b>Capacité d'autofinancement (voir calcul ci-dessous)</b>	- 278 810,37	- 124 046,93
Immobilisations incorporelles (cpte 20)			Cessions ou réductions de l'actif immobilisé :		
Immobilisations corporelles et en cours (cptes 21 et 23)		143 299,00	Immobilisations incorporelles (cpte 7751)		
Immobilisations financières (cptes 26 et 27)			Immobilisations corporelles et en cours (cpte 7752)		
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (**)</b>			Immobilisations financières (cpte 7756)		
			<b>Apports (dons et legs en capital) (cpte 102)</b>		
			<b>Financements rattachés à des actifs déterminés</b>		
			(Subventions d'investissements) (cptes 104 et 134)		131 661,00
<b>Remboursement des Dettes Financières (cpte 16)</b>			<b>Augmentation des dettes financières (cpte 16)</b>		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (1)</b>	-	143 299,00	<b>TOTAL DES RESSOURCES (2)</b>	-	7 614,07
<b>Variation du fond de roulement net Global (Ressource nette) (2) - (1) = (3)</b>	-	- 278 810,37	<b>Variation du fond de roulement net Global (Emploi net) (1) - (2) = (3)</b>	-	- 278 810,37
				-	- 124 046,93

#### Calcul de la Capacité d'Auto-Financement (C.A.F.) :

Résultat Net de l'exercice	- 493 638,00	128 299,00
"+" Dotations aux amortissements, Dépréc. et provisions (compte 68) (*)	311 287,18	148 345,57
"-" reprise sur amortissements, dépréc. et provisions (cpte 78) (*)	-	-
"-" quote part des financements rattach. à des actifs déterminés (subv. d'invest.) (cpte 777)	-	400 691,50
"-" produits de cessions d'éléments d'actifs (cpte 775)	-	-
"+" valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (cpte 675)	-	-
<b>"=" C.A.F.</b>	-	- 278 810,37

	FIN an N-1	FIN an N
Variations an N - an (N-1)		
Fonds de roulement : en € (4)		
en mois de fonctionnement (4) / charges mensuelles		0,00
Besoin en fonds de roulement en € (5)		0,00
Trésorerie en € (4) - (5)		0,00

(\*) Y compris les dépréciations des actifs de bas de bilan : stocks, créances, valeurs mobilières de placement

(\*\*) Montant brut transféré au cours de l'exercice

Référentiel comptable du réseau des CMA

## INDEMNITÉS DES PERSONNELS Consolidé de l'année 2023

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ième mois)	217 458,06
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	-
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 su statut des personnels	-
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	-
<b>TOTAL</b>	<b>217 458,06</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA

**FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE MISSIONS ET RÉCEPTIONS ET DE REPRÉSENTATION de l'année 2023**

MONTANTS en €	Compte 6254 : DÉPLACEMENTS	Compte 62564 : MISSIONS (Repas + Hébergement)	Compte 6257 : RÉCEPTION	Compte 6258 : FRAIS DE REPRÉSENTATION
Président	7 201,50	5 643,83	414,45	-
Bureau hors Président	9 384,33	6 335,86		-
Membres élus hors bureau	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

**INDEMNITÉS DE FONCTIONS ET VACATIONS**

MONTANTS EN €	INDEMNITÉS DE FONCTIONS	VACATIONS
Président	34 060,00	-
Trésorier	15 392,50	-
Bureau hors Président et hors Trésorier	9 546,00	-
Membres élus hors bureau	7 330,92	-
<b>TOTAL</b>	<b>66 329,42</b>	-

Référentiel comptable du réseau des CMA



**Taxe utilisée par la chambre de niveau régional pour ses propres besoins de l'année 2023**

Produit de taxe (€)	1 723 965,00
---------------------	--------------

**Reversements à la CMAD de l'année 2023**

7574. Ressources de fonctionnement affectées à la CMAD (€)	-
748711. Subvention de fonctionnement issue du droit additionnel supplémentaire (€)	-
134171. Financement d'un actif issu du droit additionnel supplémentaire (€)	-
Total ressources issues de la TFCM (€)	-
75731. Préréquation de taxe provenant de l'APCMA	-
75732. Péréréquation de taxe provenant de la chambre de niveau régional (€)	-

**Collecte de la Taxe d'Apprentissage de l'année 2023**

Sommes collectées par les chambres de niveau régional ou la chambre délégataire (€)	-
7584. Produits de gestion : collecte taxe d'apprentissage (€)	-

**Taxe utilisée par la chambre collectrice pour elle-même de l'année 2023**

7481. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - fonctionnement (€)	-
134181. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage _ investissement (€)	-
Total taxe d'apprentissage reçue (€)	-

## CMAR GUADELOUPE

### TAXE FRAIS CHAMBRE DE MÉTIERS 2023

LIBELLES	MONTANT EN €
TOTAL DROIT FIXE	1 686 897,00
TOTAL DROIT ADDITIONNEL	
TOTAL FRAIS CONTRIBUTION AUTO-ENTREPREUR	37 068,00
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	
PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROVENANT DE LA CMA France	
<b>TOTAL TAXE 2023</b>	<b>1 723 965,00</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA

## HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Nom de l'établissement : CMAR GUADELOUPE**

**Réalisation budgétaire (Année) : 2023**

Montant hors TVA	11 000,00 €
TVA	935,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 935,00 €</b>

**Nom de l'établissement : CFA.URMA de la CMAR GUADELOUPE**

**Réalisation budgétaire (Année) : 2023**

Montant hors TVA	8 000,00 €
TVA	680,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 680,00 €</b>

Référentiel comptable du réseau des CMA